



MIGENNES

UNI-ES POUR L'AVENIR

Menée par *Taoufik KOR*

PROGRAMME ÉLECTORAL

Élections municipales et communautaires
des 15 et 22 mars 2026 à MIGENNES



Retrouver notre liste et notre programme sur
www.migennesunis.fr

SOMMAIRE

01

Vivre mieux à Migennes.

02

Actions sociales.

03

Éducation, enfance,
jeunesse, formation
professionnelle et insertion,
sports, culture,
loisirs, animation, vie
associative.

04

Démocratie locale,
participation, citoyenneté.

05

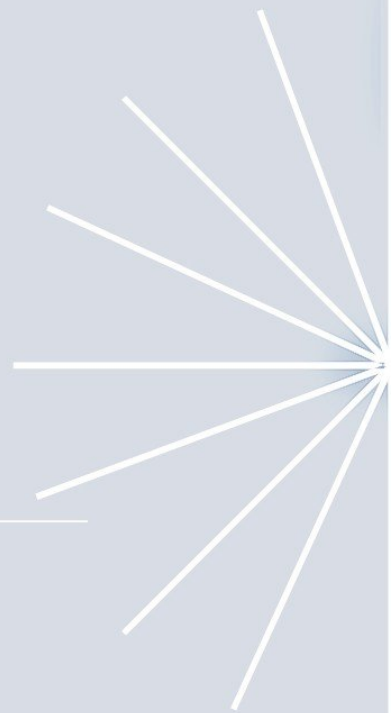
Sécurité-tranquillité publique,
lutte contre les incivilités.

06

Écologie. MIGENNES une
ville verte, une collectivité
éco-responsable.

07

L'équipe.



MOTS DE LA TÊTE DE LISTE.



Bonjour,

Je m'appelle **Taoufik KOR**, et je suis profondément attaché à Migennes, la ville où j'ai **grandi, travaillé et élevé mes enfants**.

Mon engagement municipal ne date pas d'hier. **De 2008 à 2014**, j'ai eu l'honneur d'être conseiller municipal délégué à la jeunesse. Pendant ces années, j'ai travaillé pour que les jeunes de Migennes aient toute leur place dans la vie locale — **qu'ils puissent s'exprimer, participer et construire leur avenir ici, chez nous**.

Depuis 2014, je poursuis cet engagement comme conseiller municipal de l'opposition. Avec constance, j'ai défendu l'idée qu'une autre manière de faire de la politique est possible : **une politique plus humaine, plus écologique et plus collective**.

Aujourd'hui, j'ai choisi d'aller plus loin en créant un **collectif ouvert et rassembleur : Migennes Uni-es Pour L'Avenir**.

Notre liste est une **liste de gauche** et de **citoyens progressistes engagés, unis par des valeurs communes** — la justice sociale, la solidarité, l'écologie et la démocratie locale.

En tant que président d'associations, chef d'entreprise et père de famille, je connais les réalités du quotidien, les difficultés, mais aussi les formidables ressources humaines et solidaires de notre ville.

Pour 2026, je souhaite que nous redonnions ensemble à Migennes un souffle nouveau. Une ville plus durable, plus juste, plus vivante — où chacun, chacune, **peut contribuer et être entendu**.

C'est cette ambition que je porte, avec humilité mais avec détermination : celle d'une **Migennes unie pour l'avenir**.

INTRODUCTION

Si nous sommes élu.e.s, nous ferons un état des lieux sur les finances de la ville et les marges de manœuvre que nous aurons pour agir.

Nous vivons une période difficile, conséquence de la politique d'austérité et de l'économie de guerre que conduit le gouvernement Macron actuel.

Les conditions de vie de nos concitoyen·nes se dégradent, l'industrie est mise à mal, les services publics sacrifiés sur l'autel des profits des grandes entreprises et des grandes fortunes.

Les collectivités locales n'échappent pas à l'austérité. Pour exemple, le budget 2026 amputera de 7 milliards les collectivités locales. Ce sont autant de dépenses utiles aux habitant·es qui ne pourront se faire.

La réduction des dépenses publiques est un objectif central des politiques de droite et d'extrêmedroite.

Nous devons donc tenir compte de cela pour envisager l'avenir.

Nos propositions doivent être ambitieuses mais réalistes, sous peine de perdre notre crédibilité.

Fidèles aux idéaux de la gauche et des démocrates, nous agissons pour la solidarité, l'égalité, l'antiracisme, le féminisme et la paix.

POUR UNE GESTION DÉMOCRATIQUE DE LA CCAM.

Les élections du 15 mars sont aussi des élections communautaires. Elles permettront d'élire les 13 représentant·es de la ville de Migennes à la CCAM.

Dans la liste de nos propositions d'action, certaines sont de la compétence de la Communauté de communes. Par exemple : la question de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Cette question sera traitée au niveau communautaire puisque la compétence du traitement des déchets est communautaire.

Les propositions contenues dans notre programme qui relèvent de la CCAM sont signalées. Elles seront donc défendues par les conseillers de notre liste qui siégeront au conseil communautaire.

D'une manière générale, l'intercommunalité migennoise a une longue histoire. En 1963, naissait le 1er district de l'Yonne, celui du Migennois. Le site <https://www.migennois.fr/> donne un aperçu de cette histoire. Les compétences de la CCAM y sont définies dans les statuts: <https://www.migennois.fr/competences>

S'il est vrai que certaines questions doivent être traitées à l'échelle intercommunale, l'intégration à l'échelle communautaire éloigne la gestion des citoyens. La gestion intercommunale est opaque et se fait en dehors de toute intervention citoyenne.

Les gouvernements qui se sont succédés depuis plusieurs décennies poussent à l'«intercommunalisation». La Dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'interco est fonction du degré d'intégration des dépenses. Plus on réalise de transferts de compétences, plus on reçoit de DGF. Autrement dit, plus on enlève de compétences aux communes, plus on reçoit au niveau intercommunal.

Leur objectif à long terme est de faire disparaître les communes au profit de vastes intercommunalités. Dans l'Yonne, les intercommunalités ont été constituées autoritairement sans que les communes aient leur mot à dire. Celle de Migennes est restée ce qu'elle était. C'est une exception. Cela dit, elle n'en fonctionne pas plus démocratiquement. Les décisions se prennent sans véritable débat transparent.

Deux orientations se dégagent pour nous :

1) Se battre pour une gestion démocratique et transparente de la CCAM, associant les citoyens ;

2) Être vigilant sur toute nouvelle prise de compétence importante. 1

Par exemple, la loi NOTRe votée sous le quinquennat Hollande dit que le transfert de la gestion de l'eau potable doit être réalisé. Les délais ont été repoussés jusqu'à présent. Mais si les intercommunalités le décident, elles peuvent le faire plus tôt. Soyons vigilants!

Pour le Migennois, une étude est en cours depuis longtemps sur ce sujet. Elle ne nous a jamais été communiquée.

01/ VIVRE MIEUX À MIGENNES.

Vivre mieux dans une ville plus fonctionnelle et plus attractive.



1.1 / AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

1.2 / LOGEMENT ET HABITAT

1.3 / TRANSPORT

1.4 / ECONOMIE ET COMMERCES

1.1/ AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

VOIRIE

1. Rénover régulièrement et sécuriser les chaussées et les trottoirs.

Établir un programme pluriannuel de travaux.

Entretenir les trottoirs. Même si cet entretien incombe aux riverains, de nombreuses personnes, âgées ou en situation de handicap, ne peuvent le faire.

Rattraper le retard en matière d'entretien des chaussées et des trottoirs. Trop d'emplois communaux ont disparu, au détriment de la qualité de notre cadre de vie.

2. Intégrer l'enfouissement des réseaux lors de tous les travaux de voirie entrepris.

3. Poursuivre le programme de mise en accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et les personnes en situation de handicap. Agir auprès de la SNCF pour engager les travaux nécessaires pour l'accessibilité aux quais pour les PMR.

4. Créer de nouvelles bandes et pistes cyclables sécurisées dans le cadre d'un schéma de circulation douce à définir en ville et à l'échelle de l'intercommunalité.

En particulier: réfection des voies cyclable et piétonne du pont du Saut-de-mouton ; revoir les sens de circulation sur ce fameux pont afin de le rendre plus sûr. Repenser l'aménagement du Pont Carré (trottoirs, piste cyclable et peindre les murs en blanc pour une meilleure visibilité).

5. Repenser et rénover le carrefour de l'accès au stade Lucien Masson. Aménager une accessibilité piétonne entre le Centre Leclerc et la zone commerciale Nord Gammvert- Action.

6. Sécuriser les abords des écoles et établissements scolaires, notamment aux heures d'entrée et de sortie.

7. Relancer le projet de déviation Nord avec le Conseil départemental. La circulation de poids-lourds en ville est insupportable.

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PUBLICS

8. Mieux entretenir les bâtiments communaux et intercommunaux. Réfléchir à l'utilisation des locaux vides qui sont la propriété de la ville: ancienne perception, ancienne école de musique, ...

9. Établir un programme de travaux pour les écoles et les cours d'école en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves. Toute décision concernant les écoles doit être prise après concertation avec le corps enseignant et les parents d'élèves.

10. Agir pour un meilleur entretien des bâtiments des autres services publics (La Poste, logements sociaux, etc.)

EMBELLISSEMENT DE LA VILLE

11. Poursuivre l'effort de fleurissement.

12. Plantation d'arbres et aménagement d'espaces verts dans tous les quartiers de la ville (trottoirs, parkings et les cours d'école) afin de créer de véritables îlots de fraîcheur.



1.2/ LOGEMENT ET HABITAT

Migennes a besoin de nouveaux logements. Mais nous refusons l'étalement urbain au-delà des limites de la ville sur les terres agricoles. Nous voulons mieux l'aménager avec des logements, de la voirie et des espaces de jeux et de détente, sur les « dents creuses ». Chaque quartier peut accueillir de nouveaux logements.

Mais nous voulons construire des logements de qualité et économes en énergie (bâtiments à énergie positive).

Chaque programme de rénovation doit se faire en concertation avec les locataires. Nous voulons retisser des liens avec les locataires et favoriser la création d'associations de locataires type CNL

13. Création de nouveaux logements sociaux pavillonnaires en location ou, selon les sites, de petits immeubles d'un maximum de deux étages. Diversifier les bailleurs pour construire.

14. Favoriser l'accèsion à la propriété : examiner les possibilités de nouveaux petits lotissements dans la ville. Des espaces sont disponibles aux Cités (ex-stade SNCF rue Blanqui, espace derrière HLM rue Blanqui), aux Mignottes (un vaste espace existe à l'angle des rues La Bruyère et Larousse, mais aussi allée Fabre d'Églantine au-dessus du Centre Leclerc), en ville.

15. Réfléchir à la réhabilitation, la déconstruction et la reconstruction en lieu et place d'anciens bâtiments ou maisons non utilisés et les mettre en location.

16. Raser le site de l'ancienne maison de retraite, construire de nouveaux logements à la place.

Réfléchir à un lieu d'habitat partagé intergénérationnel, permettant ainsi à des personnes âgées valides d'avoir une autre solution que l'EHPAD.

17. Rénover et réhabiliter les logements existants :

- Parc HLM: accélérer le programme prévu et veiller à sa qualité.

En même temps, il est nécessaire de veiller à ce que cette rénovation ne se traduise pas par des hausses de loyers.

- Rénover les 1 et 3 rue Lavis (ne pas accepter leur démolition).
- Parc privé: étudier à l'échelle de l'intercommunalité la possibilité de réaliser une
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) avec comme objectif d'aider à la rénovation des façades d'immeubles et des maisons de ville.

18. Lutter contre l'habitat insalubre et indigne : **instaurer le "permis de louer"** comme prévu dans la loi ALUR.

Les attributions de logements sociaux doivent être équitables et fonction de l'urgence de la situation.

19. Inscrire une clause sociale (embauche de personnes en insertion) et une clause environnementale dans chaque marché public

1.3/ TRANSPORT

Migennes est un carrefour de voies de communication : voies ferrées, canal de Bourgogne, rivière Yonne, routes et proximité de l'autoroute. Ce sont des atouts.

Les Migennois-es considèrent le site SNCF comme un des principaux atouts du Migennois.

Défendre le transport ferré est aussi très important dans la perspective de la transition écologique : 1 train de marchandises, c'est 44 camions en moins sur la route.

DÉFENDRE LE TRANSPORT FERRÉ TANT POUR LES VOYAGEURS QUE POUR LES MARCHANDISES.

20. Se battre pour la relance du fret SNCF. C'est un projet départemental qu'il faut élaborer :
(cailloux, bois, etc.).

21. Maintenir et développer les lignes SNCF, n'accepter aucune fermeture de services (guichets, arrêts, suppression de gare, dépôt,...)

22. Lutter pour remettre en service le TGV Yonne-Méditerranée et étudier une liaison TGV Laroche-Migennes-Nord de la France et Nord de l'Europe. Cette liaison utiliserait le réseau classique avant de rejoindre les lignes TGV (Paris-SE pour la liaison Sud et Paris-Lille pour la liaison Nord)

23. Proposer une action commune avec les villes de Joigny et Sens pour la mise en place du Pass-Navigo pour les liaisons de Laroche-Migennes/Paris par un partenariat entre les régions Ile-de-France et Bourgogne-Franche-Comté.

FAVORISER LE TRANSPORT FLUVIAL.

24. Favoriser le transport via le canal de Bourgogne et l'Yonne, tant celui des marchandises que celui des touristes. Envisager une navette fluviale Migennes-Joigny. Rénover la cale sèche, désormais propriété de la CCAM.

25. L'entretien des berges du canal est décisif pour le développement touristique tout comme les pistes cyclables le long de celui-ci.

TRANSPORTS URBAIN ET INTERURBAIN

26. Par un nouveau contrat avec un prestataire, nous **expérimenterons la gratuité de la navette pour les Migennois-es.**

Nous augmenterons la fréquence des passages et nous adapterons le véhicule aux personnes en situation de handicap.

Nous calerons pour partie les horaires de passage de la navette avec les horaires de train.

1.4 / ECONOMIE ET COMMERCE

Le développement économique est une compétence de la CCAM. Mais le contexte économique national est déterminant, tout comme la politique mise en œuvre par le gouvernement.

Les politiques d'austérité, le dogme de la réduction des dépenses publiques et de la baisse du coût du travail mettent à mal notre économie.

Migennes en souffre aussi. Les récentes fermetures d'usine en portent témoignage.

Comment

peuvent agir l'intercommunalité et la commune ?

Le soutien aux luttes des salariés est indispensable pour une municipalité de gauche.

ECONOMIE

27. Maintenir et développer les services publics.

28. Travailler à la promotion du Migennois dans les réseaux spécialisés.

29. Développer les relations avec les entreprises : Défendre l'emploi. Favoriser le développement dans les limites des prérogatives des collectivités locales.

30. Soutenir les petites entreprises du territoire

31. Élaborer une stratégie bien définie afin d'assurer la diversité commerciale et artisanale à travers le droit de préemption.

32. Création d'une pépinière d'entreprises.

- Aider les entreprises locales dans leur communication (site internet de la ville, magazine, panneaux lumineux,...).
 - Évaluer objectivement les commerces en test et boutiques éphémères appartenant à la municipalité.
 - Entretenir des relations fréquentes avec les directions, mais aussi avec les Comités d'entreprise pour connaître les besoins des salarié·es et des entreprises.
 - Être en relation avec les structures du Conseil départemental : Yonne Équipement, Yonne Développement, Yonne active création.
 - Travailler à une meilleure fonctionnalité et à un embellissement des parcs d'activités.
- **Créer un comité local pour l'emploi avec les chefs d'entreprise, les représentants des salariés, les acteurs locaux, pour soutenir les projets de développement.**

33. Développer les espaces numériques accessibles à toutes et tous et faciliter la création d'un fab-lab (imprimante 3D, technologie numérique, entre autres), le but étant que toutes les nouvelles technologies soient à la portée des citoyen·es.
Aller vers le label « Ville internet ».

COMMERCE

34. Faciliter l'accès aux boutiques éphémères sans discrimination.
Doit-on poursuivre la politique d'achat de locaux commerciaux vides et la rénovation de ceux-ci pour les louer?

35. Effectuer des animations commerciales plus fréquentes dans le centre-ville, notamment des initiatives du type "braderie".

36. Travailler à l'implantation de maraîchers bio sur des terrains municipaux.

02 / SANTÉ, ACTION SOCIALE, SÉNIORS, HANDICAP



2.1 / GARANTIR UN MEDECIN POUR CHAQUE MIGENNOIS-E

2.2/ ACTION SOCIALE

2.3 / LES SENIORS

2.4 / LE HANDICAP

2.1 / GARANTIR UN MEDECIN POUR CHAQUE MIGENNOIS-E

Aujourd'hui, trop de Migennois-es n'ont plus de médecin traitant.

Notre Maison de Santé existe, Mais beaucoup de praticiens ne prennent plus de nouveaux patients.

Résultat : des habitant-es sans suivi, des soins différés et une inquiétude croissante. Il est temps d'agir pour rétablir l'accès à la santé pour tous et toutes.

37. Attirer et maintenir les professionnel·les de santé

- Demande sans relâche du classement de Migennes en zone FRR (ex-ZRR) pour bénéficier d'avantages fiscaux et faciliter l'installation de nouveaux praticiens.
- Recrutement de médecins salariés municipaux, dédiés aux habitant-es sans médecin traitant.
- Facilitation de l'installation de nouveaux praticiens : aides financières, accompagnement administratif, mise à disposition de locaux adaptés.
- Communication visuelle et ciblée (campagne d'attractivité santé) pour valoriser Migennes et attirer des professionnels.
- Accueil et accompagnement de médecins étrangers, avec soutien linguistique, administratif et intégration dans la vie locale.
- Bourse municipale pour les étudiant-es en médecine s'engageant à exercer à Migennes.

38. Aller vers les habitant-es

- Création d'une unité de santé mobile, pour les personnes âgées, isolées ou à mobilité réduite.
- Mise en place d'un roulement de spécialistes (pédiatrie, gynécologie, ophtalmologie, etc.) à la Maison de Santé.
- Transformation de cette structure en véritable Centre de santé accessible à tous et toutes.

39. Travailler ensemble

- Renforcer la coordination entre la Ville, l'ARS, la CPAM et l'Association des professionnels de santé du Migennois (APSM).
- Élaborer un projet local de santé concerté et durable.

40. Prévenir plutôt que guérir

- Campagnes de prévention : nutrition, santé mentale, addictions, dépistages.
- Actions éducatives dans les écoles : petits-déjeuners santé, ateliers sur l'alimentation, l'hygiène et le sommeil.
- Soutien aux hôpitaux de Joigny et d'Auxerre, essentiels pour notre territoire.

41. Notre objectif

Une ville où chaque habitant a accès à un médecin, où la santé de tous et toutes redevient une priorité publique, et où personne ne renonce à se soigner

2.2/ ACTION SOCIALE

42. Travailler avec nos restaurants scolaires sur la qualité de l'alimentation, notamment en favorisant les circuits courts.

43. Revoir les tarifs de la restauration scolaire à la baisse pour les tranches les plus basses. Étudier la faisabilité d'un repas à 1 euro.

44. Renforcer les moyens d'action du Centre communal d'action sociale (CCAS), en particulier pour le suivi des personnes vulnérables.

45. Étendre la capacité d'action et d'intervention du Centre social, l'Espace Famille. Décentraliser ses actions dans les autres quartiers.

46. Soutenir les associations de quartier, aider à leur création.

47. Maintenir et développer, dans les locaux du CCAS, les diverses permanences des institutions et organismes d'aide aux habitants. Mieux communiquer sur leur existence.

48. Renforcer les actions d'accès aux droits: travailler avec les acteurs locaux de l'emploi de manière coordonnée.

- Pour les chômeurs et précaires

- Les bénéficiaires du RSA non suivis par le Conseil départemental, les ayants droit qui ne sont pas encore inscrits.

- Les migrants qui viennent s'installer à Migennes.

49. Développer un plan de lutte contre les violences sexuelles et sexistes : création d'un logement d'urgence, créer la mise en réseau de la gendarmerie / le CCAS/les associations/le conseil départemental, créer un numéro local.

50. Développer un plan de lutte contre les discriminations.

51. Développer l'alphabétisation pour les personnes non francophones et l'apprentissage de l'écrit.

52. Renforcer les liens avec les associations caritatives: Secours Populaire, Croix-Rouge, Restos du cœur. Favoriser des initiatives communes de ces associations.

53. Aider à la mobilité des demandeurs d'emplois et des personnes en insertion. Renforcer le dispositif de prêt de scooter, de voiture. Aide au permis de conduire avec l'organisation de chantiers-jeunes. Travailler à l'implantation de la plateforme Mobil'éco à Migennes.

54. Favoriser l'accès au logement en facilitant les relations avec les bailleurs.

55. S'opposer aux expulsions locatives.

Aider et suivre les personnes ayant des difficultés à payer leur loyer.

56. Lutter contre la précarité énergétique.

57. Nouer des liens avec le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de la Croix-Rouge.

58. Envisager des achats groupés d'énergie pour tout les migennois, pour avoir des réductions sur les factures d'électricité et de gaz.

2.2 / DÉFENDRE LES SÉNIORS

59. Aider les associations UNRPA et Foyer Louis Millot, et favoriser leur coopération. Aménager de nouveaux locaux pour celles-ci. La municipalité veut faire de l'actuelle bibliothèque une "maison des séniors" après la construction de la nouvelle médiathèque aux Mignottes.

59. Développer le portage des repas à domicile comme les aides ménagères (UNA).

60. Favoriser des initiatives du type « aide aux courses et au bricolage » pour les personnes âgées.

61. Renforcer les actions visant à lutter contre l'isolement des séniors.

62. Redonner leur place aux séniors dans la ville: favoriser les rencontres intergénérationnelles, faire appel aux jeunes retraités pour différentes actions comme le soutien scolaire, l'aide à la lecture, la transmission d'expériences, parrainage de jeunes, organiser des sorties cinéma, théâtre, thé dansant etc.

63. Aider celles et ceux qui n'ont pas de mutuelle afin qu'ils et elles puissent accéder aux soins.

64. Création d'une structure du type "Université pour tous", ouverte à toutes les catégories d'âge. Elle permettrait d'organiser des conférences sur des sujets d'actualité mais aussi historiques et pourquoi pas des séminaires de formation. Elle proposerait des cours d'alphabétisation et d'apprentissage du français pour les exilé-es.

65. Étudier la possibilité de construction de logements de plain-pied, locatifs ou en accession, dans un lotissement dédié aux personnes qui souhaitent quitter leur logement pour des raisons d'accessibilité.

2.4 / LE HANDICAP

66. Rendre effectivement accessibles tous les lieux publics tant les bâtiments que la voirie.

Le programme est déterminé par une commission d'accessibilité composée d'élus-es et de représentant-es des associations de personnes handicapées.

67. Favoriser toutes les initiatives qui permettent de rompre avec l'isolement des personnes en situation de handicap

03/ ÉDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE, FORMATION PROFESSIONNELLE ET INSERTION, SPORTS, CULTURE, LOISIRS, ANIMATION, VIE ASSOCIATIVE



3.1 / ÉDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE

3.2/ SPORTS, CULTURE, LOISIRS

**3.3 / FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION SOCIALE ET
PROFESSIONNELLE**

3.4 / VIE ASSOCIATIVE

3.1 / ÉDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE

68. Retour à la gratuité des loisirs éducatifs quotidiens, de la médiathèque et de la future ludothèque.

69. Créer une ludothèque.

70. Gérer au mieux la question des effectifs des écoles élémentaires et maternelles, sachant que le déséquilibre est malheureusement très fort. Cette question doit faire l'objet d'une attention soutenue. L'avenir n'est pas écrit et les écoles des Cités peuvent être menacées dans leur existence même. Ce quartier doit être « repeuplé » et, pour ce faire, on doit attirer de nouveaux habitants. Cela passe par différentes dispositions et travaux. Mais cela ne signifie pas délaisser les autres secteurs et leurs écoles.

71. Réfléchir aux locaux scolaires, notamment avec le dédoublement des classes de grande section de maternelle, du CP et du CE1. Il faudra faire face au besoin de locaux. Certaines écoles ont des salles de classes vides, d'autres non.

72. Construction d'un restaurant scolaire aux Cités. La municipalité sortante a choisi de fusionner les écoles Verlaine et Paul Bert et d'utiliser l'école P.Bert pour la transformer en restauration et centre de loisirs. Nous avons toujours voulu créer une nouvelle restauration scolaire dans ce quartier. Nous souhaitons une large concertation sur ce sujet.

73. Créer plus d'espaces de jeux sécurisés pour enfants dans les différents quartiers.

74. S'engager dans la démarche École du développement durable (EDD) avec les partenaires de l'école.

75. Maintenir et développer le Programme de réussite éducative (PRE) qui soutient et met en place des actions pour les enfants en difficulté (de 2 à 16 ans) et leurs parents.

76. Travailler au dépistage des handicaps et des difficultés des enfants avec les spécialistes et les enseignants. Un travail de tous les partenaires est à dynamiser: enseignants, Rased, CMPP, éducateurs, intervenants sociaux, sous l'égide du PRE.

77. Généraliser les initiatives du type « café des parents ».

78. Renforcer la présence des agents territoriaux spécialisés d'école maternelle (ATSEM) dans les classes.

79. Continuer à soutenir les projets de classes tels que les séjours de neige, les classes vertes, les projets artistiques.

- Garantir la pérennisation des cours de langue dans le cadre des enseignements internationaux de langues étrangères (Eile).

80. Revoir les horaires d'ouverture de la crèche et des structures de multi-accueil afin de répondre aux besoins des parents qui travaillent.

81. Recréer un véritable Service Animation Jeunesse : redéfinir son projet pour une véritable politique en direction des adolescent·es et augmenter ses moyens en personnel.

82. Recruter des éducateurs et médiateurs pour accompagner les jeunes en situation d'exclusion et de décrochage scolaire et social, de précarisation.

83. Redynamiser le soutien scolaire.

84. Développer les chantiers-jeunes en permettant aux jeunes de s'engager pour la collectivité en échange d'une aide au financement d'un projet (ex : permis de conduire, BAFA...).

85. Le Service Jeunesse aidera les jeunes scolarisés à trouver leurs stages. en entreprise. Il gèrera la réouverture des salles pour les jeunes avec encadrement.

86. Créer un Point d'information jeunesse (PIJ).

87. Mettre en place des formations des personnels municipaux et autres. qui interviennent auprès des enfants et des jeunes, notamment pour prévenir les violences.

3.2/ SPORTS, CULTURE, LOISIRS

88. **Créer un terrain de foot synthétique** (CCAM) afin de pérenniser l'activité pendant l'hiver, faciliter l'entretien, éviter les problèmes d'inondations. Le lieu sera à déterminer avec le mouvement sportif.

89. Développer et améliorer les infrastructures sportives en lien avec les clubs locaux et l'OICS. C'est de la compétence de la CCAM.

90. Rendre le sport accessible aux personnes en situation de handicap en concertation avec les associations. Étudier l'adaptation des infrastructures.

91. Créer un espace détente/parcours de santé au cœur de la ville. Le long du canal par exemple, ainsi que sur les rives de l'étang du Buisson l'oiseau.

92. Étudier avec l'Éducation nationale la création de « classes sports collectifs » dans les collèges en lien avec les associations sportives.

93. Favoriser l'engagement des jeunes dans les clubs sportifs en renforçant les aides financières pour les frais d'inscription et d'équipement.

7. Mettre en place un système de transport le mercredi pour permettre à tous les enfants. de se rendre aux activités culturelles et sportives en toute sécurité.

94. Faciliter l'accès à la culture, et en particulier à la MJC qui a des tarifs élevés.

95. Favoriser les activités telles que le théâtre et le cinéma comme outil permettant. . l'accès à la citoyenneté, la confiance en soi dès l'école.

- Redonner du contenu au projet de Maison de la mémoire dans les locaux de l'ancienne mairie du vieux Migennes rénovée, mais vide depuis sa rénovation.

96. Une journée sur le thème « Les enfants et leurs réalisations » sera organisée.

97. Redynamiser la fête des enfants avant Noël comme nous l'avions créée (500 enfants : spectacles, animations, festivités, valorisation de projets des écoles et des centres de loisirs).

98. Relancer l'installation de cirques qui seront accueillis cordialement.
99. Consolider « Migennes plage » en été sous des formes à déterminer en lien avec le mouvement associatif.
100. Éditer un guide de Migennes présentant les diverses activités et associations de la ville.
101. Travailler à une meilleure communication sur les activités existantes à Migennes avec les outils numériques.
- donner une plus grande ampleur à la fête des enfants avant Noël
 - reprise en charge par la ville du marché de Noël
102. Créer un partenariat avec le club de moto-cross de Brienon pour les passionnés de ce sport.

3.3/ FORMATION PROFESSIONNELLE, INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

103. Défendre et développer les deux structures essentielles basées à Migennes : l'AFPA et la Mission Locale.
104. Rechercher des formations attrayantes pour les jeunes, veiller à répondre aux besoins de formation qualifiante en prenant en compte les besoins des entreprises et en lien avec les conseillers d'orientation des collèges et lycées.
105. Impulser un travail avec les partenaires institutionnels pour faciliter l'accès à la formation.
106. Étudier la possibilité d'accueillir une formation qualifiante de niveau Bac+2.
107. Poursuivre l'aide du CCAS aux apprentis (bourse) et favoriser l'accès à l'apprentissage en lien avec les artisans et commerçants, les entreprises et les chambres consulaires. Valoriser les entreprises qui prennent des apprentis.
108. Impulser les actions de remise à niveau et de reprise de confiance en soi des jeunes qui ont « décroché » et qui n'ont aucune perspective d'emploi ou de formation.
109. Poursuivre la mise en œuvre du Contrat de ville qui comprend un volet insertion-emploi très riche

3.4 /VIE ASSOCIATIVE

110. Établir un lien permanent avec les associations, faciliter leurs activités.

111. Revoir complètement la tarification des salles municipales. Revenir à une gratuité annuelle pour les associations, y compris pour une activité lucrative du type loto.

112. Baisser sensiblement les tarifs des locations pour les habitants de Migennes.

113. Remettre en place l'élaboration avec les associations et les écoles du calendrier des fêtes des associations et les réservations des salles.

114. Susciter la coopération des associations entre elles sur des projets concrets que la ville soutiendra. Un appel à projet sera lancé dans ce cadre-là.

115. Renforcer la fête des associations.

116. Élever le niveau des subventions aux associations.

117. Développer la Maison des associations (pôle associatif et tiers lieu) : repenser les locaux associatifs avec l'utilisation des structures modulaires de l'ex-école M. Pagnol et l'ex-école maternelle Marie Noël, locaux de l'ancienne école de musique à côté et derrière la maison des syndicats qu'il faut absolument conserver comme telle.

- Nouvelles missions données à la Maison des Associations: créer un lien avec le CM et répartir équitablement les subventions.
- Faciliter et amplifier la communication des événements associatifs.
- Relancer la braderie annuelle avec l'association des commerçants avec une fête populaire en soirée. Accompagner et soutenir les associations lors des diverses festivités.
- Revenir à 6 concerts de mai à octobre concernant les Soirées Musicales du Vieux Migennes.
- Favoriser en même temps les concerts pour les jeunes.

04/ DÉMOCRATIE LOCALE, PARTICIPATION, CITOYENNETÉ



4.1 / INFORMER LES CITOYENS

4.2/ DÉMOCRATIE, PARTICIPATION CITOYENNE À LA VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

4.3 / RENFORCER LA CITOYENNETÉ

4.4 / UNE MUNICIPALITÉ SOLIDAIRE ET EXEMPLAIRE

4.1 / INFORMER LES CITOYENS

118. Mettre en place la totale transparence des décisions et du fonctionnement de la municipalité.

119. Varier les moyens de communication de la ville

- journal de la mairie ;
- Développer les outils numériques ;
- Retransmettre en direct, en vidéo, les séances du conseil municipal.

120. Décentraliser les permanences du maire et des élu·es dans les quartiers.

121. Instaurer des comptes-rendus de mandat annuels, comme des initiatives publiques de préparat

4.2/ DÉMOCRATIE, PARTICIPATION CITOYENNE À LA VIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

122. Mettre en place des cahiers de doléances permanents. Engagement à des réponses écrites des élu·es.

123. Effectuer des enquêtes de proximité.

124. Instaurer une tribune citoyenne et associative (page d'expression libre) dans le journal municipal.

125. Mettre en place une plateforme numérique participative.

126. Ouvrir les commissions municipales aux associations et aux habitant·es sous des formes à déterminer.

127. Instituer un temps de questions directes des habitant·es juste après la réunion du conseil municipal (quart d'heure citoyen). Décentraliser les réunions du conseil municipal dans les quartiers.

128. Consulter les habitant·es sur les projets les concernant, les associer à la conception.

129. Mettre en place des espaces/panneaux d'expression libre dans la ville.

130. Organiser des votations citoyennes sur des sujets précis en donnant le droit de vote à tous les habitant·es de plus de 16 ans. Réfléchir aux votations d'initiative citoyenne

4.3/ RENFORCER LA CITOYENNETÉ

131. Instaurer une « Journée de la citoyenneté » sous forme de rencontres, d'échanges, permettant d'expliquer la citoyenneté, d'inciter à aller voter, de faire réfléchir sur l'égalité et la lutte contre les discriminations et le racisme. Mettre en évidence ce qui rassemble et non ce qui sépare. Elle serait organisée par des associations et la municipalité.

132. Faire vivre la commission consultative des services publics locaux.

133. Aider à la constitution de comités de quartier (Mignottes, centre-ville, cités) avec la mise en place d'un budget participatif.

**134. Mise en place de plusieurs instances: conseil de jeunes / comités de quartiers/ conseil de sages.
Un budget participatif pourra être alloué.**

☐ Mettre en place des assises locales de la jeunesse (16-25 ans) pour être à l'écoute et impliquer les jeunes.

135. Organiser régulièrement des assemblées de jeunes qui feront des propositions au conseil municipal, les élu-es s'engagent à répondre à ces questions formulées à l'issue des assemblées.

136. Renforcer le soutien au conseil citoyen : dans les quartiers classés en « politique de la ville » (depuis la rue Pompidou jusqu'à la rue Ravel). Le quartier des cités n'est pas classé en « politique de la ville ». Il devrait l'être et nous lui permettrons de fonctionner comme s'il l'était.

137. Créer un observatoire de la vie locale composé de volontaires non élus et de citoyen·nes non élu·es tiré·es au sort qui serait consulté sur les projets et les réalisations municipales et ferait des propositions.

4.4/ UNE MUNICIPALITÉ SOLIDAIRE ET EXEMPLAIRE

138. Engagement du maire et des élu-es de respecter une charte éthique (la charte « Anticor ») :
refuser les avantages en nature, les indemnités des élu-es resteront dans le cadre strict de la fonction publique, etc.

139. Réinstaller la plaque commémorative des morts de la guerre 14-18 dans un lieu public.

05/ SÉCURITÉ-TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS.



5.1 / PRÉVENIR ET AGIR DANS LA PROXIMITÉ

5.2/ FAIRE RECULER LE "SENTIMENT D'INSÉCURITÉ"

5.1 / PRÉVENIR ET AGIR DANS LA PROXIMITÉ

Nous avons besoin de connaître les statistiques exactes de la délinquance sur la ville dans tous les domaines (voie publique et insécurité routière, cambriolages, dégradations, nuisances sonores, violences, trafics, etc.) pour répondre aux préoccupations des citoyen·nes face à ces actes.

140. Renouveler et actualiser l'arrêté municipal sur les incivilités.

**141. Prendre un arrêté municipal qui règlemente la vente à domicile.
Chaque démarchage à domicile devra être autorisé par la municipalité.**

142. Instaurer des liens fréquents avec la gendarmerie et les partenaires.
Mettre en place une cellule de lutte contre les violences faites aux femmes en liaison avec les partenaires. Créer un logement d'urgence.

143. Réactiver le Conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance (CLSPD) : mairie, gendarmes, éducateurs, police municipale, Éducation nationale, associations.

144. Mener des campagnes de sensibilisation contre les incivilités.
Réfléchir à la sécurité routière dans la ville.

145. S'appuyer sur la police de proximité (police municipale), repenser la coopération avec les communes de l'intercommunalité dans ce domaine. Elle ne doit pas se faire au détriment de la ville de Migennes.

146. Renforcer les actions de prévention dans les établissements scolaires avec différents partenaires institutionnels. Créer un poste d'agent chargé de la tranquillité publique.

147. Renforcer les liens avec les acteurs éducatifs et sociaux.

148. Instaurer des mesures préventives et éducatives en cas de petites infractions constatées : rappel à la loi au niveau de la mairie (avec des éducateurs), intervention auprès des parents des jeunes qui commettent de petits ou grands délits (ex : caillassage de voitures, etc.)

5.2/ FAIRE RECULER LE "SENTIMENT D'INSÉCURITÉ"

Nous constatons que les méfaits listés plus haut sont davantage des incivilités que des actes qui mettent réellement à mal la sécurité des habitants de Migennes. Il faut donc faire reculer le « sentiment d'insécurité », c'est l'affaire de tous.

149. Communication entre voisins à rétablir ou à renforcer par une médiation de la mairie : résolution des conflits de voisinage par l'intervention de médiateurs, développer la fête des voisins et les fêtes de quartiers, sorties/animations par l'Espace famille...

150. Expliquer qu'il n'y a pas de zones de non-droit. L'accent doit être mis sur la prévention avec les éducateurs et les médiateurs.

151. Organiser des campagnes de sensibilisation à ces questions : présence régulière des élu·es dans les quartiers pour combattre le sentiment d'abandon, mise en place de visites de quartiers et de diagnostics en marchant

06/ ÉCOLOGIE. MIGENNES UNE VILLE VERTE, UNE COLLECTIVITÉ ÉCO-RESPONSABLE.



6.1 / OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

6.2 / BIO ALIMENTATION

6.3 / EAU, AIR, ÉNERGIE

6.4 / ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

6.1 / OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

Le respect de l'environnement et la transition écologique sont transversaux et impactent l'ensemble du programme municipal. Dans chacune des actions menées, une attention particulière sera apportée à la dimension écologique

152. Maintenir publique la gestion du traitement des ordures ménagères.

153. Rendre la municipalité exemplaire : bien trier, cela commence par les services municipaux : être intransigeant sur le tri et la consommation raisonnée dans les services municipaux, mettre à disposition des services et des partenaires des éco-cups, cendriers de poche...

154. Investir dans des véhicules municipaux « propres » (le moins polluant possible).

155. Donner une 2ème vie aux objets : recyclage des matériaux, mettre à disposition des associations, telles qu'Au bonheur des chutes, des matériaux destinés à être jetés pour de la construction de mobiliers extérieurs et intérieurs par exemple.

156. Inscrire une clause dans les marchés publics pour diminuer les emballages dans les achats de fournitures, utiliser du papier recyclé.

157. Repenser la redevance incitative : mettre en place une participation plus juste, revoir les critères et les modalités de calcul, baisser les tarifs.

158. Étudier la faisabilité d'une autre gestion des déchets incitant véritablement les usagers à produire moins de déchets.

159. Plan compost : des premières mesures ont été prises par la CCAM. Il s'agit de passer à la vitesse supérieure.

Rétablir le ramassage des encombrants. Envisager une collecte des déchets verts (le broyage sur place dans les quartiers).

160. Réfléchir à une ressourcerie en lien avec les associations, coopératives du territoire.

161. Mener une campagne pédagogique permanente en direction des habitant·es et des enfants, mais aussi des entreprises : tendre vers le zéro déchet, rendre les habitants acteurs, animer et développer des campagnes de sensibilisation et actions pour réduire les déchets, les emballages.

6.2/BIO ALIMENTATION

162. Étudier la possibilité et la pertinence de créer une cuisine centrale : pour la restauration scolaire, le centre aéré, les crèches, les repas de l'EHPAD dans le cadre d'une coopération intercommunale.

163. Initier des initiatives pédagogiques pour une meilleure hygiène alimentaire (ateliers cuisine pédagogique, formations par exemple).

164. Repenser la restauration scolaire :

- Moins de viande, diversifier le choix des repas pour un meilleur équilibre alimentaire ;
- Proposer un repas sans viande ;
- Plus de bio (objectif 100% bio) ;
- Plus de produits locaux et issus des circuits courts, alimentation locale et équitable dans la restauration collective ;
- Associer les parents et les enfants aux menus et au fonctionnement de la restauration scolaire ;
- Développer un programme de formation à destination des agents.

165. Réfléchir à la mise en place d'un marché mensuel en soirée, spécialisé dans les produits locaux.

166. Aller vers une labellisation locale pour inciter les entreprises, les commerçants à favoriser le bio, les circuits courts, la réduction des déchets.

167. Développer les jardins familiaux, les jardins solidaires, des vergers partagés. Les jardins solidaires fonctionnent à partir d'une structure permettant d'embaucher des personnes en situation de précarité.

168. Zéro chimie : prendre un arrêté anti-pesticides et contre les produits chimiques nocifs pour la santé et l'environnement.

169. Labellisation « écolo-crèches ».

170. Agir pour réduire les mauvaises odeurs et toutes les pollutions environnementales.

6.2/ EAU, AIR, ÉNERGIE

171. Maintenir publique la gestion communale de l'eau et intercommunale de l'assainissement.

172. Mettre en place une tarification sociale progressive de l'eau avec les premiers m3 vitaux gratuits ou quasi-gratuit.

173. Mener une campagne de sensibilisation sur la qualité de l'eau du robinet.

174. Diminuer la consommation de l'éclairage public par un éco-éclairage.

175. Réfléchir à l'utilisation de l'eau usée de la piscine pour des nettoiemnts de voirie ou autres.

176. Réadapter l'éclairage public dans tous les quartiers (1/2 lampadaire et détection automatique).

177. Etudier un système de climatisation éco-énergétique des locaux scolaires: il y va du confort et de la performance de nos enfants et du corps éducatif.

6.2/ ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

178. Renforcer les initiatives municipales et associatives de protection des animaux, en particulier en luttant contre l'errance de ces derniers.
179. Mettre en place des jardins pédagogiques dans chaque école et soutenir les acteurs locaux pour des interventions pédagogiques. Préserver la biodiversité.
180. Privilégier les publicités locales sur les panneaux publicitaires de la ville.
181. **Créer un garage solidaire pour la réparation et le recyclage de vélos.**
182. Implanter des distributeurs de sacs pour les déjections canines.
Réfléchir à la création d'un caniparc et d'une ferme pédagogique.

COMPLÉMENT: UNE COMMUNE ENGAGÉE POUR LA PAIX

ENGAGEMENT DE PRINCIPE

Une municipalité de gauche ne peut se désintéresser de la situation internationale et de la souffrance des peuples victimes des guerres, de la colonisation, de l'occupation, de l'apartheid.

Certes la commune ne peut se substituer aux institutions, aux gouvernements.

Mais elle peut exprimer sa volonté de vivre dans un monde de paix et de solidarité. Elle peut s'engager et soutenir les peuples en lutte contre l'oppression.

Ainsi, aujourd'hui, il est important de se déclarer solidaire du peuple palestinien victime d'un génocide à Gaza et de l'épuration ethnique en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

Des vœux du conseil municipal peuvent être adoptés. Nous nous y emploierons. De même, nous défendrons la revendication d'une solution négociée pour une paix durable en Ukraine et le retrait des troupes russes.



07/ L'ÉQUIPE

Liste de la gauche, des écologistes et des citoyens progressistes et engagés



Taoufik KOR



Christine ROUSSEY



Joël DEMARNE



Christine TCHIAKPE



Jamel EL MADANI



Isabelle MENARD



Burhan TEKIN



Amel EL BAGHDADI



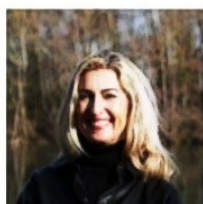
Quentin POLETTE



Marie-Christine NARIN



Saïd LAOUAT



Isabelle LACLAU



Guy BAZOT



Patricia ODIOT



Davidé ALLIGRI



Fanta DIABY



Loïc THEVENIN



Patricia BERTHOMIEU



Luc LIDOINE



Rachel NGUENSU



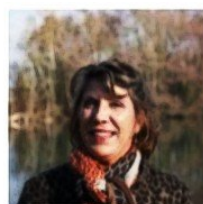
Julien SIMON



Aurore DEMAISONNEAU



Franck CHAZALY



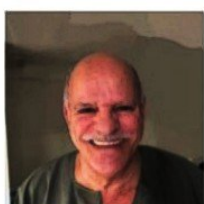
Nathalie SZOBODA



Michaël FILLOD



Ingrid GRITZZOUK



El Houari BENAMAR



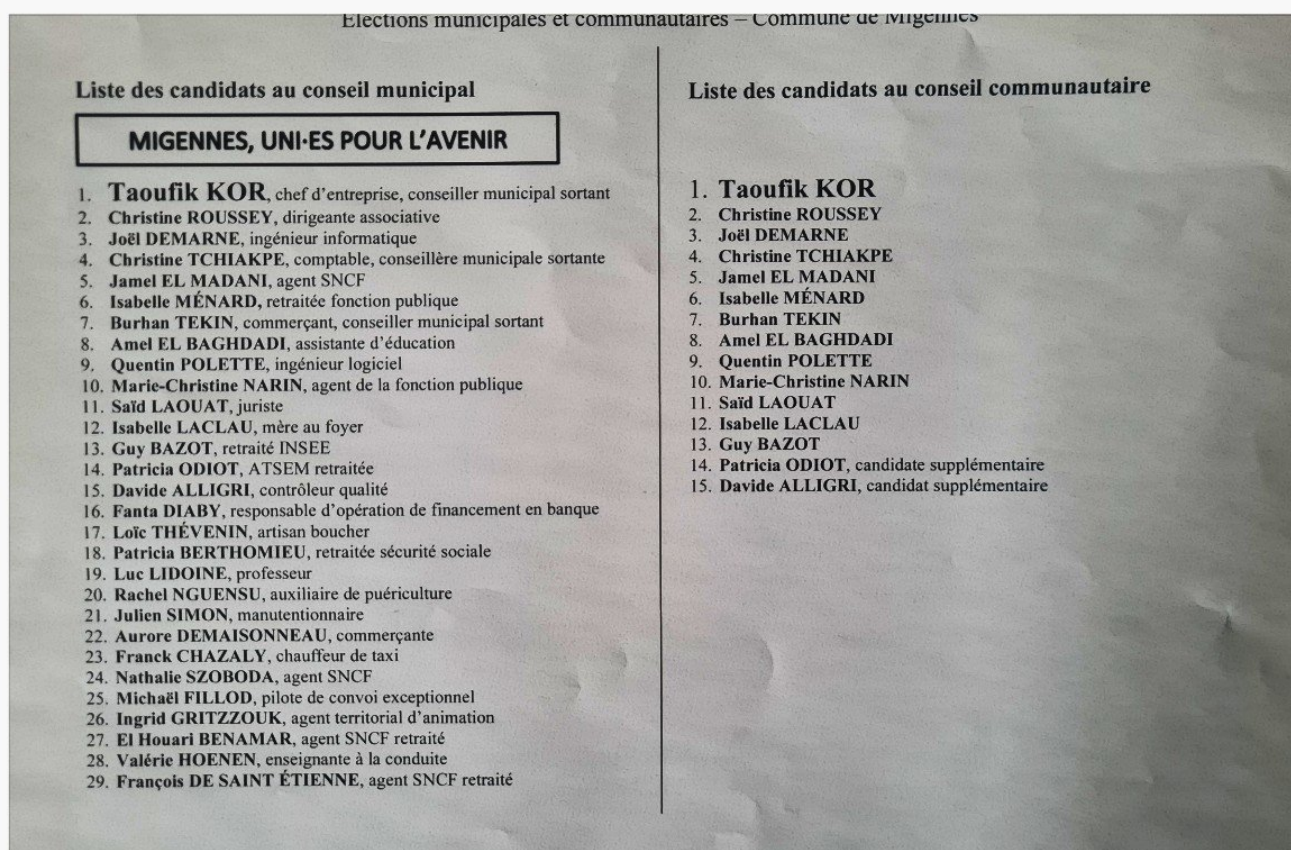
Valérie HOENEN



François DE ST ETIENNE

Avec le soutien de **François MEYROUNE** ancien maire de Migennes, de **Claude PREVOST**, ancien 1^{er} adjoint, et de **Daniel FRONTINI**, ancien adjoint aux sports et aux affaires scolaires.

NOTRE BULLETIN DE VOTE



Notre programme a été construit à partir d'échanges et de consultations avec les habitants de Migennes. Il constitue une base d'action pour la mandature mais reste ouvert : il pourra être enrichi et adapté en fonction des besoins et des réalités rencontrées.

Notre liste est une liste d'union rassemblant des forces de gauche (EELV, PCF, LFI, avec le soutien du PS de l'Yonne), Burhan TEKIN – tête de liste LDIV « sans étiquette » en 2020 – et des citoyens progressistes engagés pour l'avenir de Migennes.